

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES  
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION  
(QUATRIÈME COMMISSION)  
19e séance  
tenue le  
mercredi 9 novembre 1994  
à 10 heures  
New York

*Documents Officiels*

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SEANCE

Président : M. HUDYMA (Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES  
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite)

POINT 147 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU REEXAMEN DE L'ACCORD REGISSANT LES  
ACTIVITES DES ETATS SUR LA LUNE ET LES AUTRES CORPS CELESTES (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.4/49/SR.19  
18 Juillet 1995  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 76 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE (suite) (A/49/20, A/49/280, A/49/381)

POINT 147 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU REEXAMEN DE L'ACCORD REGISSANT LES ACTIVITES DES ETATS SUR LA LUNE ET LES AUTRES CORPS CELESTES (suite) (A/49/141)

1. M. RIBEIRO (Brésil) indique que le 10 février 1994, le Congrès brésilien a adopté une loi portant création d'une agence spatiale brésilienne. Avec l'adoption de cette loi, la coordination des activités spatiales du Brésil a été confiée au Ministère de la science et de la technique, ce qui renforcera le caractère non militaire du programme spatial brésilien. Le Gouvernement brésilien, après mûre considération, a d'autre part annoncé qu'il se conformerait au Régime de surveillance des technologies ballistiques.
2. Dans le cadre du programme spatial brésilien, le satellite SCD-1, le premier d'une série de satellites utilisés pour la transmission des données, a été lancé début 1993. Le lancement du SCD-2 a été prévu pour 1995 et des ressources ont été approuvées pour le lancement du SCD-3. Le Gouvernement brésilien entreprend également la mise au point de micro-satellites de la série ECO-8, qui seront lancés sur des orbites équatoriales basses. D'autre part, en coopération avec la NASA et dans le cadre du projet Guara, 33 sondes et fusées météorologiques ont été lancées à partir de la base de lancement d'Alcantara située dans le nord du pays.
3. Le débat général est une bonne occasion d'évaluer le travail accompli par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par ses Sous-Comités. En ce qui concerne le Sous-Comité scientifique et technique, il faut saluer les efforts infatigables déployés par le Spécialiste des applications des techniques spatiales et par le personnel du Bureau des affaires spatiales, qui, en dépit de ressources limitées, mènent à bien les activités de l'ONU dans ce domaine. La délégation brésilienne souligne à cet égard que les contributions volontaires, en particulier celles des puissances spatiales, sont très importantes pour la bonne exécution du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Gouvernement brésilien continuera d'appuyer ce Programme en offrant des bourses de longue durée.
4. Les centres scientifiques et techniques et les centres de formation régionaux présentent un grand intérêt pour le Gouvernement brésilien. Les rencontres qui ont eu lieu récemment entre le Bureau des affaires spatiales, le Bureau des affaires juridiques et les délégations du Mexique et du Brésil devraient contribuer au règlement de certaines questions juridiques relatives à la création d'un centre régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

(M. Ribeiro, Brésil)

5. La question des débris spatiaux a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. La délégation brésilienne compte que des progrès rapides seront faits dans l'examen de cette question, qui pourra alors être transmise au Sous-Comité juridique aux fins du développement progressif du droit international de l'espace.

6. La délégation brésilienne estime que le débat sur le document de travail A/AC.105/C.2/L.182/Rev.1 a été constructif et positif et qu'il n'y a pas, entre les délégations, de divergences essentielles qui ne puissent être résolues par une discussion constructive. Elle a l'intention, en active consultation avec les auteurs de ce document, d'en présenter une version révisée à la trente-quatrième session du Sous-Comité juridique.

7. A la dernière session du Sous-Comité juridique, les délégations ont décidé qu'il fallait examiner simultanément la question de l'ordre du jour du Sous-Comité et celle de la durée de ses sessions. De l'avis de la délégation brésilienne, il convient de suivre la méthode de travail adoptée en 1994, qui repose sur une approche souple.

8. La délégation brésilienne se félicite de la décision selon laquelle l'élargissement de la composition du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sera limité à huit nouveaux Etats membres. Il est très important que la question de ces nominations soit réglée par consensus de sorte que le Président de l'Assemblée générale puisse nommer les nouveaux membres du Comité sans procéder à un vote. S'agissant de l'organisation d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE), la délégation brésilienne appuie la décision du Comité tendant à ce que le Sous-Comité scientifique et technique analyse de manière très approfondie la question de cette conférence et en définisse précisément l'ordre du jour et qu'il continue en même temps d'étudier d'autres moyens d'atteindre les objectifs fixés pour cette conférence. Car elle est convaincue que le succès d'une entreprise aussi importante dépend non seulement du soutien des Etats membres, notamment des puissances spatiales, mais aussi de la bonne organisation du processus préparatoire.

9. En conclusion, la délégation brésilienne appuie la recommandation du Comité tendant à ce que l'Assemblée générale ne prenne aucune nouvelle mesure concernant la révision de l'Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes en vertu de l'article 18 de l'Accord.

10. M. REY (Colombie) souhaite aborder spécifiquement plusieurs questions examinées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La Colombie a toujours été favorable à l'inscription de la question des débris spatiaux à l'ordre du jour du Comité dans la mesure où ce problème a de sérieuses conséquences pour le développement de la technologie spatiale. Elle note avec satisfaction que le Sous-Comité scientifique et technique a déjà entrepris l'examen de cette question, et pense que le

(M. Rey, Colombie)

Sous-Comité juridique devra également en être saisi, car les débris spatiaux posent non seulement des problèmes techniques mais aussi des problèmes liés à l'élaboration de normes juridiques appropriées. Cependant, ce travail d'élaboration ne devra être mené qu'après que les aspects scientifiques et techniques de la question auront été étudiés.

11. En ce qui concerne l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, la délégation colombienne appuie les Principes adoptés par l'Assemblée générale en 1992 et ne pense pas qu'il faille les réviser à ce stade puisqu'aucun changement ne s'est produit qui puisse justifier une telle révision.

12. La position colombienne sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique est bien connue. La Colombie a toujours été favorable à ce que l'on adopte rapidement une définition de la frontière entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique et à ce que l'on parvienne à un consensus sur la question de l'établissement du péri-gée de l'orbite des satellites artificiels de la Terre, qui devrait être de 100 km. Elle n'en a pas moins approuvé le document présenté par la Fédération de Russie, qui expose une nouvelle approche de la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Elle espère que le groupe de travail du Sous-Comité juridique poursuivra ses travaux sur ce problème et élaborera sans tarder les critères voulus.

13. La Colombie a de même soutenu tous les efforts entrepris au sein du Comité pour assurer la pleine entrée en vigueur des dispositions du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui concernent l'utilisation pacifique de l'espace dans l'intérêt de l'humanité tout entière compte tenu des besoins des pays en développement. La délégation colombienne note en outre l'importance des retombées bénéfiques de la technologie spatiale pour les pays qui ne disposent pas de ressources suffisantes ni de possibilités de recherche-développement dans ce domaine.

14. La Colombie attache une grande importance à la question de l'orbite des satellites géostationnaires en tant que ressource naturelle limitée. Les fondements juridiques devant régir les activités dans ce domaine n'ont pratiquement pas été élaborés. Des dispositions sur cette question ont pour la première fois été énoncées à l'article 33 du Traité de Malaga-Torremolinos conclu en 1973. Depuis, la communauté internationale s'efforce de définir les caractéristiques de base de l'orbite des satellites géostationnaires et d'élaborer des normes pour en assurer un accès équitable. En 1993, la Colombie a soumis un document sur cette question au groupe de travail du Sous-Comité juridique (A/AC.105/C.2/L.192). Le principal objet de ce document est d'établir une base juridique pour une utilisation équitable de l'orbite des satellites géostationnaires. A cet égard, il convient de souligner que

(M. Rey, Colombie)

L'article 33 de la Convention internationale des télécommunications adoptée à Nairobi prévoit que tous les Etats doivent se voir garantir un accès équitable à cette orbite. Mais il convient de distinguer entre le principe d'égalité et le principe d'équité, et le document soumis par la Colombie insiste précisément sur le principe d'équité, qui, entre autres, prévoit l'établissement d'un régime préférentiel pour les pays n'ayant pas encore accès à l'orbite des satellites géostationnaires. L'application de ce principe permettrait d'assurer une distribution beaucoup plus juste des positions sur l'orbite, compte tenu des autres principes énoncés dans les accords de l'UIT.

15. La Colombie attache une grande importance à la tenue d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il convient toutefois de définir à l'avance l'ordre du jour et les objectifs de cette conférence afin d'en assurer le succès. Etant donné l'état actuel du développement de la technique et les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités, l'examen de ces questions devra s'effectuer au plus haut niveau.

16. Enfin, la Colombie se félicite de l'accord conclu sur l'élargissement de la composition du Comité, qui devrait permettre d'accroître les possibilités des différents pays de participer à la discussion de la question extrêmement importante de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Il convient toutefois de veiller à ne pas établir de précédent en la matière qui pourrait aller à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies. L'élargissement de la composition d'un organe quel qu'il soit relève de la compétence de l'Assemblée générale.

17. M. KONG (Chine) dit que les pays sont de plus en plus nombreux, y compris les pays en développement, à s'intéresser aux applications des techniques spatiales. L'année passée, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes, avec le soutien des gouvernements concernés et des organisations internationales, ont mis en oeuvre dans le cadre de la coopération internationale diverses activités, parmi lesquelles l'organisation de cours de formation, d'ateliers et de séminaires. Un grand nombre de services consultatifs techniques ont été fournis aux Etats, en particulier aux pays en développement, contribuant à la coordination des activités spatiales et au succès du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

18. La Chine a continué de développer ses activités spatiales au cours de l'année écoulée. Elle a lancé avec succès un satellite scientifique expérimental, Practice 4, et les satellites internationaux Asia-Pacific 1 et Ouputus B3 pour des utilisateurs étrangers. Elle prévoit en outre de lancer le satellite de communication Dong Fang Hong 3.

(M. Kong, Chine)

19. La Chine attache une grande importance aux techniques spatiales et à leurs applications. Aujourd'hui, la technologie spatiale est largement utilisée dans des domaines tels que la mécanique, la métallurgie, l'industrie chimique, l'énergie, la production de matériaux, les transports et la santé. La Chine s'intéresse en outre beaucoup à l'application des techniques spatiales de pointe à des fins telles que la surveillance et la prévision des catastrophes, la prévision à court terme des tremblements de terre, la lutte phytosanitaire et la surveillance de la désertification.

20. Du 14 au 18 septembre 1994, le Gouvernement chinois, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU et l'Agence spatiale européenne, a organisé un séminaire international sur les applications de la télédétection par hyperfréquences. Du 19 au 24 septembre, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé à Beijing une Conférence ministérielle sur les applications spatiales aux fins du développement. Trois documents ont été adoptés à cette Conférence, dont la Déclaration de Beijing sur l'utilisation de la technologie spatiale pour un développement écologiquement rationnel et durable dans les pays de la CESAP, qui favorise l'échange d'informations sur la politique des Etats en matière d'applications spatiales, la coordination des plans nationaux ainsi que le renforcement de la coopération régionale dans ce domaine.

21. En 1994, la Chine offrira comme d'habitude à des stagiaires originaires de pays en développement deux bourses d'un an dans les domaines de la télédétection, de la cartographie et de la géodésie par satellite. Il est satisfaisant de noter que de plus en plus d'Etats souhaitent participer aux travaux du Comité, ce qui montre l'importance qu'ils attachent au développement de la technologie spatiale et à ses applications pacifiques. L'élargissement de la composition du Comité favorisera le développement et l'application des techniques spatiales ainsi qu'une large coopération internationale. La délégation chinoise appuie d'autre part la proposition tendant à organiser une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'améliorer la coordination des activités spatiales et la coopération internationale.

22. M. DIMITROV (Bulgarie) dit que le climat international actuel permet de réaliser de nouveaux progrès dans divers domaines de la coopération internationale, notamment dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace. Trente-cinq années se sont écoulées depuis la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, premier organe intergouvernemental permanent doté d'une large représentation. Le développement rapide de la technologie et des moyens de transport a permis de faire des progrès impressionnants dans le domaine de la recherche spatiale et dans la mise au point d'applications ayant un impact direct sur la vie des individus. Dans la mesure où la recherche spatiale exige non seulement de vastes connaissances mais aussi des moyens financiers considérables, aucun Etat ne peut explorer seul l'espace : la coopération internationale est donc

(M. Dimitrov, Bulgarie)

indispensable pour assurer une utilisation pacifique de l'espace.

23. La Bulgarie est favorable à un élargissement de la composition du Comité conformément à la décision prise par consensus à ce sujet. Les progrès réalisés par le Comité laissent espérer qu'il intensifiera encore ses efforts en vue de régler les questions encore non résolues. Il importe que le Comité concentre son attention sur la question de l'utilisation de la science et de la technique spatiales pour la surveillance et l'étude de l'environnement. Il convient également d'attacher une importance particulière aux questions relatives à la protection de l'environnement spatial et au problème des débris spatiaux.

24. Le rôle important que joue le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans la promotion d'une coopération plus large dans le domaine des sciences et des techniques spatiales a été clairement démontré dans la pratique. Ce Programme doit rester axé sur la formation pratique de longue durée en matière de technologie spatiale ainsi que sur la recherche appliquée. Les réunions, cours de formation, séminaires et conférences qui seront organisés en 1995 favoriseront une application plus large des techniques spatiales compte tenu des besoins de tous les pays et faciliteront l'accès des pays en développement à ces techniques.

25. La Bulgarie est devenue le dix-huitième Etat membre à mener des recherches spatiales, le sixième à participer à des programmes de vols spatiaux habités, et le troisième à produire des aliments pour les astronautes. Les changements radicaux qui se sont produits dans la vie politique, économique et sociale du pays ont aussi un effet sur la recherche fondamentale et appliquée, contraignant les instituts de recherche scientifique à améliorer leur organisation et leurs méthodes de financement et de gestion. Il est évident qu'il faut accélérer le processus de création d'agences spatiales nationales en tirant parti de l'expérience des principales nations spatiales. Ces agences doivent favoriser la coopération au niveau aussi bien bilatéral que multilatéral dans le but de réunir les pays dans des organisations spatiales internationales. L'Agence aérospatiale bulgare, créée fin 1993, établit actuellement des contacts avec toutes les agences spatiales nationales ainsi qu'avec l'Agence spatiale européenne et le Bureau des affaires spatiales de l'ONU. Elle a conclu des accords de coopération avec l'Agence spatiale russe et collabore d'autre part avec la NASA dans le cadre de contrats pour la production de matériel de recherche et la réalisation d'expériences.

26. M. KYRYCHENKO (Ukraine) dit que l'histoire des dernières décennies montre l'existence d'un lien étroit entre le progrès socio-économique et l'utilisation pacifique des réalisations exceptionnelles de la science et de la technique spatiales. La démilitarisation de l'espace et l'humanisation des activités spatiales donnent des résultats perceptibles et s'accompagnent en outre d'une réduction des dépenses consacrées aux programmes militaires des principales puissances spatiales ainsi que d'une orientation de plus en plus

(M. Kyrychenko, Ukraine)

marquée des activités spatiales vers la résolution des problèmes urgents qui se posent à l'humanité. Un rôle important en la matière incombe au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et l'Ukraine approuve la stratégie exposée dans le rapport du Comité sur les travaux de sa trente-septième session.

27. Conformément aux recommandations d'UNISPACE-82 concernant l'élargissement de la coopération et des échanges d'expériences dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales ainsi que la formation du personnel spatial, deux centres scientifiques et techniques ont été ouverts en Ukraine : le Centre scientifique et technique international et la Faculté de technologie aérospatiale de l'Institut polytechnique de Kiev. En liaison avec le travail mené sous les auspices de l'ONU en ce qui concerne l'utilisation de systèmes aérospatiaux téléguidés pour le règlement des problèmes écologiques urgents, une utilisation rationnelle des ressources naturelles, la prévision des phénomènes naturels néfastes et la prévention des catastrophes causés par la technique, l'Ukraine propose que l'on considère la possibilité de mettre sur pied un projet international afin d'étudier à partir de l'espace l'impact de l'accident de Tchernobyl sur l'environnement.

28. En ce qui concerne la question des applications des techniques spatiales pour la prévention et la prévision avancée des catastrophes naturelles, l'élimination de leurs conséquences et l'apport de secours d'urgence, le projet "Prévention" appliqué en Ukraine prévoit la création d'un système de surveillance par satellite de l'activité sismique et de prévision des tremblements de terre. L'Ukraine s'intéresse en outre de près à la biologie et à la médecine spatiales, qui pourraient faire l'objet de projets bilatéraux ou multilatéraux. Le potentiel scientifique et technique de l'Ukraine et le niveau de développement de son infrastructure de recherche lui permettent de travailler sur un programme dont le but est de mettre au point une nouvelle génération de navettes pour l'acheminement de charges utiles dans l'espace, qui ne nécessiteront pas de base de lancement et pourront être lancées à partir de n'importe quel point du globe.

29. M. KOLATEK (République tchèque) loue le Sous-Comité scientifique et technique pour le niveau de ses présentations techniques. Ces présentations sont importantes pour assurer le caractère scientifique et technique des travaux du Sous-Comité. La délégation tchèque apprécie également les réunions que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a tenues dans plusieurs pays ainsi que les ateliers, cours de formation et conférences régionales qu'il a organisés. La coordination des travaux des institutions spécialisées de l'ONU en matière spatiale est aussi très satisfaisante.

30. Bien que n'ayant que quelques petits satellites scientifiques en orbite, la République tchèque s'intéresse à la protection de l'espace circumterrestre contre les débris spatiaux et au maintien d'un niveau de sécurité raisonnable pour les activités spatiales. S'agissant de la proposition de tenir une



(M. Kolatek, République tchèque)

troisième Conférence UNISPACE, la délégation tchèque note que beaucoup de pays souhaitent qu'une telle conférence ait lieu dans les prochaines années. Elle souligne toutefois la nécessité d'élaborer un ordre du jour précis prévoyant un examen spécifique des différentes questions relatives à l'application des sciences et des techniques spatiales. La République tchèque n'acceptera pas un ordre du jour qui se composerait de questions générales, considérant que chacun des aspects de l'application des techniques spatiales exige une approche spécifique et qu'un débat de caractère général ne peut mener qu'à des conclusions très abstraites.

31. Après l'aboutissement de ses travaux sur les principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, il y a deux ans, le Sous-Comité juridique a considéré la possibilité d'un examen rapide de ces principes. Puisqu'un tel examen n'est pas nécessaire dans l'immédiat, le Sous-Comité devrait proposer de nouveaux points pour son prochain ordre du jour. Les deux Sous-Comités devraient par ailleurs étudier les moyens d'accroître l'efficacité de leurs travaux. La délégation tchèque souhaiterait, par exemple, qu'ils renoncent à tenir un débat général dans le cadre de leurs sessions. Elle pense d'autre part qu'il vaudrait sans doute mieux présenter l'examen des activités nationales dans des documents spécifiques ou des documents techniques plutôt que dans le cadre des déclarations formelles prononcées pendant les sessions. Pour conclure, la délégation tchèque appuie le projet de résolution établi par la délégation autrichienne en consultation avec de nombreux membres du Comité.

32. M. Chong-Ha YOO (République de Corée) dit qu'en 1994, son pays a eu l'occasion de participer aux réunions du Comité et de ses deux Sous-Comités en qualité d'observateur. La délégation coréenne a ainsi pu se familiariser avec les travaux du Comité et déterminer les questions qui l'intéressaient le plus.

33. La République de Corée se félicite de l'accord conclu à la présente session du Comité quant à la possibilité de convoquer prochainement une troisième conférence UNISPACE. Il faudra bien sûr mettre soigneusement au point les objectifs de cette conférence et d'autres aspects importants de son organisation avant de prendre une décision définitive sur la question. La République de Corée note également avec satisfaction que le Comité a mené en 1994 des discussions intensives sur la question des débris spatiaux et elle estime que l'examen de cette question par le Comité aidera la communauté internationale à élaborer les stratégies propres à minimiser l'impact éventuel des débris spatiaux sur les futures missions spatiales.

34. En septembre 1994, une Conférence ministérielle sur les applications spatiales aux fins du développement dans la région de l'Asie et du Pacifique s'est tenue à Beijing. La Déclaration de Beijing adoptée à cette occasion jouera un rôle important dans l'élaboration de principes directeurs et de stratégies pour le développement de la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales. Etant donné le caractère transfrontière des

(M. Chong-Ha Yoo, République de Corée)

problèmes nationaux et régionaux, la coopération et la coordination régionales permettront d'obtenir des techniques spatiales plus rentables et plus accessibles pour tous les pays. Une autre étape importante dans le développement de la coopération régionale a été la création, le 25 octobre 1994, du Conseil de l'Asie et du Pacifique pour les communications par satellite, qui a été établi à Séoul en tant qu'organisation non gouvernementale appelée à promouvoir les échanges et la coopération au niveau régional dans le domaine des communications et de la télédiffusion par satellite. Immédiatement après son établissement, le Conseil, en étroite coopération avec le Gouvernement de la République de Corée, a accueilli l'Atelier sur les communications par satellite aux fins du développement pour l'Asie et le Pacifique.

35. Bien qu'ayant entrepris assez tard des activités spatiales, la République de Corée accroît régulièrement ses capacités dans ce domaine et met actuellement au point plusieurs programmes importants de développement des techniques spatiales. Elle a mis sur orbite en 1992 et 1993 deux microsattelites scientifiques, KITSAT-1 et KITSAT-2. Entre 1990 et 1993, l'Institut de recherche aérospatiale coréen a mis au point la première fusée-sonde coréenne, KSR420S. En 1995, le satellite de communication KOREASAT devrait être lancé sur l'orbite des satellites géostationnaires. Reconnaisant la nécessité de développer les capacités spatiales nationales, la République de Corée a créé un centre de recherche sur les techniques relatives aux satellites qui est devenu le centre de coordination des programmes nationaux de recherche scientifique et de développement spatial. En conclusion, la délégation de la République de Corée exprime l'espoir que son pays pourra sans tarder participer aux travaux du Comité en qualité de membre à part entière.

36. M. RYDBERG (Suède) dit que, alors que le danger d'une "guerre des étoiles" entre l'Est et l'Ouest s'estompe, deux problèmes également importants font l'objet d'une attention accrue dans le domaine spatial, celui de la non-prolifération et celui de l'accès à des techniques pacifiques. On reconnaît de plus en plus largement que les connaissances acquises grâce aux observations qui sont faites à partir de l'espace sont extrêmement importantes pour la compréhension des problèmes écologiques mondiaux.

37. C'est précisément dans ce contexte qu'il convient d'évaluer la contribution de l'ONU à la coopération internationale dans le domaine spatial. Dans son rapport sur la coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide (A/48/221), le Secrétaire général a fait valoir la nature duale d'une grande partie de la technologie spatiale et considéré les défis et les avantages que présente la reconversion de la technologie militaire à des fins civiles.

(M. Rydberg, Suède)

38. Une autre question importante soulevée dans ce rapport est la manière dont le système des Nations Unies lui-même doit utiliser la technologie spatiale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à d'autres fins. Comme il est indiqué dans le rapport, le système aura besoin à cet effet du soutien des Etats membres et d'autres organisations internationales. A cet égard, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales constitue un excellent exemple de ce qui peut être fait pour développer la connaissance des techniques spatiales et l'accès à ces techniques.

39. La délégation suédoise considère que l'année écoulée a été relativement satisfaisante pour le Comité. Trois questions méritent une attention particulière : le commencement des travaux sur le problème des débris spatiaux, les tentatives de rationalisation des travaux du Sous-Comité juridique, et les préparatifs en vue d'une troisième conférence UNISPACE. La délégation suédoise est par ailleurs satisfaite de l'accord concernant l'élargissement de la composition du Comité et espère que la nomination des huit nouveaux Etats membres du Comité interviendra rapidement, ce qui portera à quatre le nombre des Etats représentant la région de l'Europe du Nord.

40. Débarrasser l'espace des débris qui s'y trouvent est pratiquement impossible aussi bien techniquement qu'économiquement. Il s'agit donc d'un problème durable, surtout sur les orbites basses et géostationnaires de plus en plus utilisées. Un travail tout à fait remarquable a déjà été accompli durant la session en cours avec l'inscription de cette question à l'ordre du jour. D'excellentes présentations techniques ont été faites, mais il demeure nécessaire de poursuivre et d'intensifier les échanges d'informations et d'idées. La délégation suédoise espère que la phase préliminaire des travaux ne prendra pas trop de temps. Elle appuie la recommandation selon laquelle il convient en premier lieu de parvenir à une compréhension générale des aspects scientifiques et techniques de la question et de définir correctement le problème. Il serait utile dans un premier temps de rassembler des informations sur les mesures qui ont déjà été prises pour réduire la production de débris spatiaux supplémentaires.

41. Cela fait déjà plusieurs années que la délégation suédoise insiste sur la nécessité de rationaliser les travaux du Sous-Comité juridique. Elle ne saurait accepter l'idée que le temps imparti à tel ou tel organe de l'ONU pour la tenue de ses sessions ne dépende pas du volume de travail effectif de cet organe. Ce temps ne doit pas être utilisé pour des discussions abstraites sur l'importance potentielle des travaux de l'organe en question. Si l'on devait inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, ce serait parce que le développement du droit international de l'espace l'exige et non pour utiliser le temps imparti. Il est actuellement possible de réduire sensiblement la durée des sessions du Sous-Comité juridique. Il se peut aussi tout à fait que le Sous-Comité juridique, par la suite, ait de nouveau à faire face à une charge de travail importante, par exemple s'il

(M. Rydberg, Suède)

devait élaborer des normes juridiques sur les questions qui sont actuellement examinées par le Sous-Comité scientifique et technique.

42. Le Sous-Comité scientifique et technique s'attache actuellement à analyser en détail la question d'une troisième conférence UNISPACE et à définir un ordre du jour pour cette conférence. Il y a indéniablement toute une série de questions qui méritent d'être examinées dans le cadre d'une réunion internationale de haut niveau telle qu'une conférence UNISPACE. La Suède en a déjà recensé plusieurs au sein du Comité : l'application des techniques spatiales pour la promotion d'un développement durable, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21; l'application des techniques spatiales pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs conséquences; le rôle des techniques spatiales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment la conversion de la technologie spatiale militaire; et l'ONU et l'application des techniques spatiales.

43. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) dit que, en vue de mettre en oeuvre la politique de l'Etat dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, la République du Kazakhstan a établi en 1993 une Agence aérospatiale nationale et élaboré et adopté un programme aérospatial national. Le premier juillet 1994, dans le cadre d'un vol commun russo-kazakh, le second cosmonaute kazakh, l'ingénieur Talgat Musabaev, a réalisé plusieurs expériences techniques, notamment des expériences dans les domaines de la biologie spatiale et de la télédétection de la Terre, des photos et des films vidéo du territoire kazakh et des études sur la région de la mer d'Aral. En avril 1994 a été créé un centre scientifique et technique pour la réception et le traitement des informations spatiales, le centre "DIZON", qui permettra d'avoir accès rapidement aux informations spatiales et qui, lorsqu'il aura lancé son propre engin spatial pour l'étude des ressources naturelles, pourra s'intégrer au système international de surveillance globale. La Kazakhstan étudie la possibilité de participer aux programmes de l'Agence spatiale européenne, et les négociations sur sa participation au programme international INTERSAT/B en sont au stade final. Récemment s'est tenue à Alma-Ata la première exposition aérospatiale internationale, Aerospace-94.

44. En juillet 1994, le parlement du Kazakhstan a ratifié l'Accord entre la République du Kazakhstan et la Fédération de Russie sur les principes fondamentaux et les conditions de l'utilisation de la base de lancement Baikonour. Pour la formation du personnel de la base, le Kazakhstan est en droit de compter sur la coopération de la communauté internationale. La question des moyens destinés à assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques doit être résolue non seulement au moyen du désarmement mais aussi par l'intermédiaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, dans la mesure où ce sont précisément les travaux du Comité qui illustrent le mieux le rôle de l'ONU dans le règlement des questions prioritaires de l'utilisation pacifique de l'espace. Le

(Mme Arystanbekova, Kazakhstan)

Kazakhstan a l'intention de participer activement à ces travaux en qualité de membre à part entière et d'apporter sa contribution à la coopération mutuellement avantageuse entre tous les pays dans l'intérêt du progrès scientifique et technique universel. Le succès des travaux du Comité dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace dépend en grande partie de sa capacité à unir les efforts internationaux.

45. M. ORDZHONIKIDZE (Fédération de Russie) dit que la fin de la guerre froide et l'esprit de collaboration qui prévaut entre des parties jadis opposées ouvrent des perspectives sans précédent pour le regroupement des potentiels matériels et intellectuels des différents pays aux fins d'une utilisation pacifique de l'espace. Le Comité pourrait obtenir de meilleurs résultats en orientant ses efforts sur les questions prioritaires, en systématisant ses thèmes et en harmonisant les modalités de leur examen, ainsi qu'en coordonnant plus étroitement ses travaux avec ceux de la Conférence du désarmement. A cet égard, le Président du Comité devrait tenir des consultations avec le bureau du Comité spécial de la Conférence du désarmement en vue d'établir avec lui un ordre du jour. Il faut éviter de prendre des décisions hâtives et mal préparées et procéder avec mesure et circonspection. Il est encore trop tôt pour réexaminer les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. La délégation russe préconise une étude technique plus détaillée de la question, particulièrement eu égard à la pollution croissante de l'espace.

46. En ce qui concerne la coopération internationale dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace, la délégation russe note que la réalisation conjointe d'expériences dans l'espace devient une pratique courante et engage un nombre toujours plus grand de pays. La construction d'une station spatiale internationale avec la participation de près d'une vingtaine de pays de différents continents est en vue. L'ONU doit continuer de jouer un rôle de coordonnateur et d'idéologue de la coopération internationale dans le domaine de l'espace. Un dialogue constructif doit avoir lieu au sein du Sous-Comité juridique sur les aspects juridiques de la création d'un mécanisme pour cette coopération. A ce stade, la délégation russe souhaiterait simplement que l'on détermine correctement les principaux paramètres juridiques, techniques et économiques des nouveaux principes qui devront régir la coopération dans le domaine de l'exploration pacifique de l'espace. La Fédération de Russie appuie les aspirations de l'Afrique du Sud, du Kazakhstan, de Cuba et des autres Etats qui souhaitent devenir membres du Comité. La décision relative à leur admission pourrait être prise par consensus durant la session en cours. La délégation russe est favorable à la poursuite de l'examen constructif des aspects organisationnels et autres aspects de la préparation d'une troisième conférence UNISPACE, mais met en garde contre une convocation trop hâtive de cette conférence. En conclusion, elle souligne que la coopération entre la Fédération de Russie et l'ONU en matière spatiale restera une priorité de la politique extérieure russe.

47. M. SANTA PUTRA (Thaïlande) observe que les activités du Comité se sont considérablement intensifiées depuis la fin de la guerre froide. Au stade actuel de la coopération internationale, le Comité a un rôle extrêmement important à jouer pour renforcer la compréhension internationale des utilisations potentielles de l'espace pour la science et la technique, les communications, la météorologie et la surveillance de l'environnement. Pour aider les pays les moins avancés à bénéficier de l'utilisation et du développement des techniques spatiales, il faut intensifier les transferts de technologie. Le Comité, dans une certaine mesure, est la seule instance multilatérale où les pays en développement peuvent, sur un pied d'égalité avec les pays développés, faire part de leurs vues et exprimer leurs besoins et leurs demandes en ce qui concerne l'utilisation de l'espace

48. La Thaïlande fait un large usage des techniques spatiales, notamment dans les domaines de la télédétection, des télécommunications et de la météorologie. En octobre 1994, elle a lancé sur l'orbite géostationnaire son second satellite de télécommunication, THAICOM II, qui accroîtra pour la Thaïlande et les pays voisins les possibilités de communication par satellite. La Thaïlande appuie les efforts régionaux de coopération dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace et accueille avec satisfaction la Déclaration de Beijing, adoptée en septembre 1994. Elle espère que des centres de formation à la science et à la technique spatiales seront prochainement établis dans chaque région sous les auspices de l'ONU. Elle réitère son appui sans réserve à ce programme et se déclare une nouvelle fois disposée à accueillir le centre de formation pour la région de l'Asie et du Pacifique. Elle est favorable à un élargissement approprié de la composition du Comité sur la base d'une répartition géographique équitable et souhaiterait devenir elle-même membre du Comité. Seule la raison collective peut garantir des utilisations appropriées de l'espace extra-atmosphérique.

49. Mme FLORES (Uruguay) dit que, depuis sa création en 1959, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a accompli des réalisations considérables. Les résultats de la recherche et les applications des techniques spatiales sont de plus en plus accessibles aux membres de la communauté internationale, qui les utilisent dans l'intérêt du développement économique et social. Néanmoins, en dépit des efforts déployés, les pays n'ont pas tous pu bénéficier pleinement des activités spatiales. Il est nécessaire de faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques, de renforcer les programmes de coopération internationale et d'élargir l'assistance technique accordée aux pays en développement.

50. Afin d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, le Comité devrait entreprendre l'élaboration de normes juridiques internationales régissant l'application pratique des réalisations de la science et de la technique spatiales. La délégation uruguayenne partage la préoccupation du Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence UNISPACE, qui a noté que nombre de ces recommandations n'avaient pas été intégralement appliquées. Il faut aussi mentionner la question de la télédétection terrestre par satellite. Dans ce

(Mme Flores, Uruguay)

domaine, des efforts considérables ont été faits pour assurer la compatibilité et la complémentarité des systèmes de télédétection et pour promouvoir la coopération entre les parties exploitant des satellites et des stations au sol, ainsi qu'entre les utilisateurs.

51. La pratique adoptée en matière de diffusion d'informations météorologiques est un excellent exemple de coopération internationale, qu'il conviendrait de suivre pour d'autres données obtenues grâce à des observations faites à partir de l'espace. Ces observations sont de plus en plus importantes pour déterminer les menaces réelles qui pèsent sur l'environnement. L'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique, le réchauffement de la planète, la disparition de ressources naturelles et bien d'autres phénomènes attestent que l'environnement est un tout unique et indivisible qui ne se limite pas aux composantes du système terrestre. En 1991 déjà, la délégation uruguayenne avait déclaré que les questions relatives à la protection de l'environnement, notamment celles qui peuvent influencer sur l'environnement terrestre, devaient faire l'objet d'une attention particulière. A cet égard, la délégation uruguayenne propose qu'un point distinct de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique soit consacré à cette question et que l'on étudie la possibilité d'élaborer une convention qui ferait une large place aux dispositions concernant la prévention de la pollution de l'espace, la mise au point de normes écologiques, etc.

52. Le Sous-Comité juridique est saisi de plusieurs questions à propos desquelles il serait souhaitable de parvenir à un accord. L'une d'elles concerne la définition et la délimitation de l'espace. Il est essentiel de mettre au point un régime juridique précis pour réglementer l'utilisation de l'orbite géostationnaire. L'étude des aspects juridiques liés à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent s'effectuer au profit et dans l'intérêt de tous les Etats, compte tenu tout particulièrement des besoins des pays en développement, renvoie à la coopération, laquelle doit déboucher sur des résultats concrets. Il importe que le Comité préparatoire de la troisième Conférence UNISPACE accélère ses travaux. A cet égard, les documents présentés par le Pakistan, l'Inde, le Groupe des 77 et le Secrétariat sont très importants.

53. Mme HASAN (Pakistan) dit que sa délégation souscrit pleinement à l'avis selon lequel l'espace est le patrimoine commun de toute l'humanité. Elle est fermement convaincue que tous les Etats doivent pouvoir bénéficier des applications pacifiques de la technologie spatiale grâce à une coopération internationale effective. Le Pakistan a toujours soutenu que l'espace devait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Il faut en outre assurer que tous les Etats retirent de cette utilisation des bénéfices équitables. Le programme spatial du Pakistan est conçu pour répondre à ces objectifs. Le Pakistan accueille par ailleurs plusieurs séminaires et cours de brève durée.

(Mme Hasan, Pakistan)

54. Le Comité peut jouer un rôle important dans le renforcement de la coopération internationale en matière spatiale. Il pourrait également appuyer les efforts visant à prévenir la militarisation de l'espace. Le Pakistan est favorable à l'élaboration d'une convention universelle sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Les activités du Comité pourraient être très utiles pour les travaux de la Conférence du désarmement. Il convient de renforcer et de consolider le régime juridique relatif à l'utilisation pacifique de l'espace et d'accorder une attention particulière à l'interdiction des armes anti-satellites ainsi que des systèmes de défense basés sur les missiles balistiques. La délégation pakistanaise lance un appel en faveur du strict respect des instruments multilatéraux et bilatéraux relatifs à l'espace.

55. La délégation pakistanaise se félicite de l'accord conclu au sujet des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, mais pense que, compte tenu des réalisations technologiques récentes, les travaux relatifs à l'élaboration de ces principes devraient être menés à bien dans les meilleurs délais. Le Sous-Comité scientifique et technique doit poursuivre l'examen de la question de l'orbite des satellites géostationnaires en vue de proposer une solution équitable et juste qui garantisse à tous les pays, en particulier aux pays en développement, la possibilité d'utiliser cette importante ressource.

56. La délégation pakistanaise note avec satisfaction les progrès réalisés dans la discussion sur la question importante des débris spatiaux, question qui figure depuis peu à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. Elle partage l'avis du Comité selon lequel le Sous-Comité doit continuer d'élaborer, à titre prioritaire, une base scientifique et technique en vue de minimiser les risques de collision des objets spatiaux avec des débris spatiaux.

57. Un travail considérable reste à faire sur d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, notamment en ce qui concerne la définition et la délimitation de l'espace et le caractère et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Plusieurs propositions faites à propos de cette orbite peuvent constituer une bonne base pour de nouvelles discussions. Une autre question importante est celle de la conclusion rapide d'un accord sur les aspects juridiques liés à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent s'effectuer au profit et dans l'intérêt de tous les Etats. Un tel accord devra tenir particulièrement compte des besoins des pays en développement.

58. Conformément aux recommandations de la deuxième conférence UNISPACE relatives au développement des capacités endogènes des pays en développement, le Pakistan a proposé d'accueillir un centre régional pour la science et la technique spatiales. La délégation pakistanaise a d'autre part présenté un document de travail sur la possibilité de tenir une troisième conférence



UNISPACE et espère sincèrement que le Comité recommandera sans tarder à l'Assemblée générale de décider de convoquer cette conférence.

La séance est levée à 12 h 20.